

Programme européen SAVE-IMPACT - Avenant à la convention avec la CTB

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 20 janvier 1997, le Conseil Municipal a adopté les différentes modalités liées au programme SAVE-IMPACT (package d'information pour une mobilité efficace sur le plan énergétique) subventionné par la Communauté Européenne, en partenariat avec les Villes de Graz (Autriche) et Hasselt (Belgique).

L'objectif de cette étude est de :

1) mesurer les attentes des différents types d'usagers dans le développement des transports collectifs,

2) définir pour chacun les informations qui lui font défaut pour comprendre et utiliser plus souvent les transports en commun.

Le coût total du projet est de 224 700 Ecus et la subvention de la Communauté Européenne s'élève à 94 200 Ecus, soit 42 %.

La participation de chaque ville est de 43 500 Ecus (soit environ 282 750 F)

L'étude était prévue sur 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 1997.

Pour cette étude, la Société AMOR (Austrian, Mobility Research), représentant la ville de Graz, a été désignée comme pilote.

Suite à la délibération du 20 janvier 1997 une convention, d'un montant maximum de 100 000 F avait été passée avec la CTB, pour assurer la logistique de ce projet ; ce montant s'avère insuffisant pour couvrir la totalité des frais engagés par la CTB et à venir.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à autoriser M. le Maire à signer un avenant à cette convention avec la CTB et à en porter le montant maximum à 150 000 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 mars 1998.